



HAL
open science

L'EXPRESSION DE LA CONCESSION EN FRANÇAIS PARLE : LE CAS DE LA CONCESSION COMME REDEFINITION

Thi Thu Trang Do

► **To cite this version:**

Thi Thu Trang Do. L'EXPRESSION DE LA CONCESSION EN FRANÇAIS PARLE : LE CAS DE LA CONCESSION COMME REDEFINITION. Colloque international des Etudiants chercheurs en Didactique des langues et en Linguistique, Lidilem, Jun 2014, Grenoble, France. hal-01252383

HAL Id: hal-01252383

<https://hal.science/hal-01252383>

Submitted on 7 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'EXPRESSION DE LA CONCESSION EN FRANÇAIS PARLÉ : LE CAS DE LA CONCESSION COMME REDEFINITION

Thi Thu Trang DO
thi-thu-trang.do@etu.univ-orleans.fr
Laboratoire LLL – UFR LLSH
BP 46527
45065 Orléans Cedex 2
France

Abstract : The corpus is based on the transcription of eight debates from the Grand Bûcher. 149 concessions are identified using different criteria in order to characterize some of them as being (re)definitions of the word under study. These concessions fall into two parts, one of them being the definition and the other being the redefinition involving specific elements of reformulation.

Introduction

Jusqu'à ce jour, la plupart des recherches consacrées à la concession opèrent à partir d'exemples fabriqués ou de corpus écrits de sorte que les phénomènes présents à l'oral sont ignorés ou minorés. Cette étude s'en distingue en faisant porter l'analyse sur les moyens d'expression de la concession en français parlé spontané afin d'en appréhender les éventuelles spécificités et le fonctionnement.

1. Corpus et critères de constitution du corpus

La nécessité de disposer d'un corpus oral récent qui contienne un nombre suffisant d'argumentations nous avait d'abord incitée à faire des requêtes dans ESLO 2 [<http://eslo.huma-num.fr/>] mais ce corpus, conçu dans une perspective sociolinguistique et à partir d'enquêtes, offrait peu d'occurrences pertinentes pour notre étude. Il a alors été décidé de transcrire huit émissions du Grand Bûcher de France Bleu Orléans sous Transcriber [<http://trans.sourceforge.net/en/presentation.php>]. Les présentateurs et les invités changeant d'une fois sur l'autre, nous pouvions disposer d'une grande variété dans les modalités d'expression et d'argumentation. Alors que les autres chercheurs qui ont travaillé sur l'oral pour étudier la concession ont eu recours à des corpus qu'ils n'avaient pas eux-mêmes constitués (excepté le travail de Morel, 1980, Masseron, 1999, Vincent & Heisler 1999, Garnier & Sitri 2008), les données présentées ont donc été réalisées spécialement pour ce travail, en intégrant les propriétés orales des énoncés. Le corpus comprend cent soixante et onze minutes de parole et 37,443 mots.

2. Une définition opératoire de la concession

Les linguistes sont loin d'être unanimes quand il s'agit de proposer une définition de la concession, entre autres parce que sont impliqués différents domaines de la linguistique : rhétorique, argumentation, sociolinguistique, etc. Ce travail se restreint à l'expression linguistique de la concession. Loin de présenter une synthèse des travaux de nos prédécesseurs, on s'en tiendra aux quelques principes qui font consensus dans la littérature concernant les propriétés morphosyntaxiques et pragmatiques (Morel, 1980, Masseron 1999), énonciatives (Paillard, 1989), les perspectives d'analyse de discours (Garnier & Sitri 2008, Masseron, 1999) et l'approche argumentative et conversationnelle (Moeschler & de Spengler, 1982).

On retiendra pour définition opératoire de la concession un énoncé à deux propositions p et q où le locuteur pose ou suppose la vérité de p ou, autrement dit, où il reconnaît la vérité ou la possibilité de la proposition p ; q est un argument contradictoire par rapport à p ; la contradiction entre p et q configure la portée de la conclusion r . Il y a généralement un élément de transition – le plus souvent un connecteur – entre p et q .

Exemple :

- (1) FG^1 : cette étude va coûter cent mille euros alors qu'on ne sait toujours pas si au final IKEA viendra (GB_05_03_13)²

p	q	r
cette étude va coûter cent mille euros	on ne sait toujours pas si au final IKEA viendra	il ne faut pas mener cette étude

3. De la concession comme redéfinition

3.1. De la définition à la re-définition

Normalement, une définition présente une *analyse* du mot (au sens qu'a ce terme dans l'opposition entre langue *analytique* vs langue *synthétique*) – dans la valeur lexicographique de ce terme – c'est-à-dire un développement paraphrastique à partir d'une unité lexicale. Dans la vie quotidienne, on procède rarement de cette façon ; il semble qu'on préfère recourir à la deixis ou à des exemples. Dans cette partie, on explicitera ce qu'on entend, en contexte, par une « définition » et une « redéfinition » en partant de l'exemple (2) qui est un extrait tiré d'un débat sur une proposition de la candidate PS à la Mairie d'Orléans Corinne Leveleux-Teixeira qui voulait piétonniser totalement le centre-ville d'Orléans. En conclusion aux points de vue opposés de Jacques Huguenin qui est contre et qui veut savoir ce qui se passe dans d'autres villes en France et de Sophian Garnite et Dominique Tripet qui sont pour et livrent des exemples concrets, le présentateur Stéphane Barbereau a produit cet énoncé.

SB : vous vous pointez du doigt à la limite un exemple concret tiens rue Jeanne d'Arc c'est vrai que ça ferait partie en effet de ce périmètre mais qu'on peut imaginer à entendre Corinne Leveleux que ce serait l'axe typique qui passerait totalement piéton est-ce que ça aurait un sens de n'avoir que des piétons et des cyclistes et le tramway sur cette rue Jeanne d'Arc Jacques Huguenin ? (GB_19_03_13)

Si dans une conversation, une définition recevable de *policier* serait de la forme qu'on trouve dans le dictionnaire : (2a) **Le policier c'est la personne qui appartient à un service de police.** (Selon *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2007*) et si on compare cet énoncé avec la dernière partie de l'énoncé de YB : (2b) [...] **rue Jeanne d'Arc [...] ce serait l'axe typique qui passerait totalement piéton**, il apparaît que les deux offrent une construction identique structurée en trois éléments : (i) la notion à définir, (ii) le présentatif *c'est* et (iii) la caractérisation de la notion, exprimée par une proposition relative. Chacun des éléments relève d'une classe d'unité du même ordre (les éléments de même classe correspondent au même format). On peut estimer que (2b) propose une **définition** de la rue Jeanne d'Arc. De ce point de vue, SB donne en (2) une autre définition de cette rue : *ça ferait partie en effet de ce périmètre de piétonisation*. On considère alors qu'en (2), SB rappelle d'abord la définition de la rue Jeanne d'Arc avant d'avancer une autre définition qui

¹ Initiales du nom du locuteur

² On note GB_05_03_13 le débat du Grand Bûcher diffusé le 05/03/2013

rectifie la première. Celle-ci sera appréhendée comme une **redéfinition** qui ajoute, efface ou précise certains éléments de la première.

En regard de la définition de la concession proposée, (2) est une concession dont

<i>p</i>	<i>q</i>	<i>r</i>
La rue Jeanne d'Arc serait une partie du périmètre de la piétonisation	La rue Jeanne d'Arc serait l'axe typique qui passerait totalement piéton	Ça aurait peut-être pas de sens de n'avoir que des piétons et des cyclistes et le tramway sur cette rue Jeanne d'Arc (d'où la question de Stéphane Barbereau)

Ainsi la concession en (2) repose sur une redéfinition de la rue Jeanne d'Arc. On dénommera ce procédé une **concession définitionnelle** (ci-après CD) en ce qu'elle opère un retour sur la définition initiale.

On peut distinguer deux types de redéfinition qui correspondraient à deux relations différentes à l'égard de la définition. Soit la définition est conçue comme doxique, comme un point de vue partagé par tout un chacun, et la redéfinition en rectifie la portée en fonction des circonstances. Soit le locuteur, en proposant une redéfinition, soutient la légitimité d'une définition alternative présentée comme plus conforme à la réalité des faits. L'exemple ci-dessous illustre le premier cas :

(3) MV : c'est vrai que le la victime peut considérer que sauf que quand même il bosse il bosse dans les conditions qui peuvent être difficiles et puis le fond du problème c'est que oui il faut payer sa dette mais au-delà on peut pas la payer indéfiniment et le système carcéral français ou au moins pour le peu que je puisse en savoir il est itératif c'est-à-dire que quand on y rentre on en sort plus (GB_24_01_13)

Dans cet exemple, le locuteur commence par ratifier la définition de la justice dans son acception usuelle, ce qui inclut que le coupable doit payer sa dette, comme le prescrit le système carcéral en France, mais il insiste sur le caractère *itératif*. Le locuteur ajoute un élément qui constitue selon lui le fond du problème, ce qui l'amène à corriger cette définition en avançant qu'il n'y a pas à payer une dette indéfiniment. Cette considération fait que la concession équivaut à une forme de redéfinition des propriétés du concept de justice.

Quand la concession opère par un retour sur la définition, c'est qu'à l'accord de principe apparent contrevient la divergence exprimée sur le contenu. En partant de ce critère, ce sont au total quarante-neuf CD qui ont été relevées dans notre corpus.

3.2. *Éléments de la concession définitionnelle*

Concernant ces quarante-neuf occurrences, trente-huit d'entre elles sont composées de la succession de quatre éléments : (i) un présentatif, (ii) un terme générique/abstrait, (iii) une modalisation, (iv) une négation.

3.2.1. *De nouveaux présentatifs ? Un processus de grammaticalisation en cours*

Syntaxiquement, les présentatifs correspondent à un paradigme relativement fermé de constructions. Fonctionnellement, notre corpus révèle que d'autres éléments s'ajustent à des emplois similaires et suffisamment stéréotypés pour pouvoir prendre rang dans les unités pouvant permuer.

Soixante-six occurrences de *c'est* et (*il*) *y a* ont été identifiés dans les CD du corpus. De ces deux formes classiques du présentatif, l'une marque la caractérisation de l'objet présenté, l'autre actualise son existence. Seules huit des quarante-neuf occurrences (soit 16,33%) ne contiennent pas de présentatif. En revanche, on trouve souvent un nouveau thème [vs rhème] introduit par des structures très variées dont la permutation paradigmatique avec un présentatif classique permet de tester la synonymie.

Dans les exemples 4 à 6, par permutation, il semble que *on a* (4), *on est* (5), *on parle* (6) équivalent à des présentatifs canoniques (nous portons en gras les éléments qui font l'objet d'une analyse et ajoutons entre crochets leur contexte périphérique) :

(4) ML : **on a un souci avec l'assistance avec le système d'assistance des voyageurs et des conducteurs** [ça c'est un problème qui va être résolu mais ça ne retire pas la régularité des trams ça ré- ne d'ailleurs la fréquentation le prouve] (GB_01_02_13) = il y a un souci avec l'assistance avec le système d'assistance des voyageurs et des conducteurs

(5) PV : **on n'est plus trop dans le sportif** [puisque le problème de Jahmar c'est pas tellement le fait qu'il se soit c'est un bon c'est un bon joueur il semblerait que ce soit un bon joueur c'est plutôt sur le plan social où là derrière il faut aller creuser] (GB_07_01_13) = ce n'est plus trop (un problème qui se situe) dans le sportif

(6) NC : **on parle d'un sujet de société** qui est certes très important mais qui est quand même pas d'une urgence phénoménale (GB_06_02_13) = c'est un sujet de société qui est certes très important mais qui est quand même pas d'une urgence phénoménale.

En suivant cette perspective, il y aurait, à l'oral, un paradigme de présentatifs qui sont actualisés dans cette fonction par le contexte et qui répondent à la même fonction et au même fonctionnement que les présentatifs archétypiques : on les désignera comme des **présentatifs fonctionnels**. Ils se placent tantôt avant la définition du terme, tantôt avant le terme à définir.

En (4), une fois rappelée l'existence d'un *souci* avec le système d'assistance des voyageurs et des conducteurs, le contenu définitionnel est introduit par le terme générique *problème*, puis une restriction est faite (le souci, s'il constitue un problème, n'a pas de conséquence sur la régularité des trams).

(5) remanie le concept de *bon joueur* en introduisant une distinction entre les plans sportif et social et (6) distingue, dans le *sujet de société*, celui qui est *très important* de celui qui est *d'une urgence phénoménale*.

Il paraît cependant que la substitution par des présentatifs fonctionnels ne peut pas être systématique et surtout qu'il s'en déduit certaines nuances. Par exemple, (4-6) partagent l'emploi d'un *on* ambivalent, avec des emplois personnels et d'autres impersonnels :

(4) *on* est un impersonnel : la substitution par *il y a* ne modifie rien

(5) *on* = les personnels du basket

(6) *on* = les parlementaires

Il semble qu'avec ces constructions tend à s'établir, à l'oral, une classe de présentatifs en cours de grammaticalisation. D'autres constructions semblent pouvoir être considérées comme des équivalents du présentatif dès lors qu'elles acceptent une permutation.

Exemple :

(7) PP : Monique Lemoine on va dire que c'est jamais le bon moment de toute façon pour augmenter des tarifs mais là quand même **ça tombe** comme l'a dit

Sophian **au moment où on a refait le réseau où y a eu des difficultés**
(GB_01_02_13) = c'est le moment où on a refait le réseau où y a eu des difficultés

La tournure *ça tombe* (un présentatif à valeur événementielle) se substitue à un présentatif « classique » sans que soit modifiée l'orientation argumentative de l'énoncé.

3.2.2. Terme générique/abstrait : un relais hyperonymique

Comme la concession définitionnelle réside dans le fait qu'on s'accorde sur l'appellation de l'objet mais non sur sa signification, la présentation de l'objet en discussion ou la cause du désaccord supposent l'emploi d'un terme générique ou abstrait. On entend par termes génériques ou termes abstraits des noms dont la signification devra être spécifiée en contexte grâce à une expansion lexicale, des compléments qui en éclairent le sens. La valeur de ces hyperonymes est vague. Ils relèvent de différentes sous-classes. On mentionnera à ce titre *sujet, question, débat, élément, situation, chose, fait, projet, truc, une forme de*, etc.

(8) MV : c'est vrai que le la victime peut considérer que sauf que quand même il bosse il bosse dans les conditions qui peuvent être difficiles et puis le fond du **problème** c'est que oui il faut payer sa dette mais au-delà on peut pas la payer indéfiniment et le système carcéral français ou au moins pour le peu que je puisse en savoir il est itératif c'est-à-dire que quand on y rentre on en sort plus (GB_24_01_13)

Le substantif *problème* (8) est utilisé au singulier avec l'article défini *le*. Cet emploi se réfère à la notion en général qui pourra être identifiée par un complément de nom : *problème de santé, problème de transport, problème de logement, problème de travail...* En français, ce mot peut avoir une orientation négative. Dire : « *J'ai un **problème** avec mon fils* » laisse entendre que la relation père / fils n'est pas bonne. Dans l'énoncé ci-dessus « *c'est vrai que le la victime peut considérer que sauf que quand même il bosse il bosse dans les conditions qui peuvent être difficiles et puis le fond du **problème** c'est que oui il faut payer sa dette mais au-delà on peut pas la payer indéfiniment et le système carcéral français ou au moins pour le peu que je puisse en savoir il est itératif c'est-à-dire que quand on y rentre on en sort plus* », MV souhaite redéfinir la notion de justice parce qu'il considère que l'acception ordinaire soulève un *problème*.

Il existe également d'autres noms d'action ou des adjectifs qui auront une fonction équivalente à celle des termes génériques ou abstraits qu'on vient de recenser. Ce sont :

- des noms d'action dérivés du verbe, par exemple, *discussion* et *réflexion* à partir de *discuter* et *réfléchir*,

- des adjectifs issus d'un nom abstrait :

(9) NR : je pense que y a quand même eu des progrès que malgré tout ça sera une saison globalement **moyenne** (GB_07_01_13)

La focalisation porte sur l'adjectif *moyenne*. Normalement, s'il y a des *progrès*, on s'attendrait à ce que la saison se situe au-delà de la moyenne. Le terme générique est l'adjectif *moyenne* en tant qu'il est une translation de la locution *dans la moyenne*. La CD dans ce cas porte sur les interprétations ou les définitions différentes de ce qu'on entend par une saison de basket moyenne.

Ce n'est pas le lieu de dresser la liste exhaustive de cette catégorie mais on fera la liste des trois procédés d'hyperonymie qui apparaissent dans les exemples du corpus en distinguant trois catégories de termes génériques ou abstraits :

1. Termes génériques abstraits : *problème, question, forme de* + substantif etc.

2. Termes génériques discursifs : *discussion, réflexion* etc.
3. Termes génériques par translation (Tesnière, 1959) : dramatique (= drame), moyenne (= en moyenne), mobile (= mobilité), etc.

3.2.3. Modalisation de la définition et modalisation de la redéfinition

La modalisation est l'ensemble des procédés qui, dans un discours, permettent de traduire le point de vue du locuteur (sa subjectivité, ses préférences, son ressenti). Toute modalisation exprime soit un degré de certitude plus ou moins fort, soit une obligation ou une défense, soit une évaluation positive ou négative.

Au nombre des procédés de modalisation, sont pris en compte non seulement le conditionnel, les phrases exclamatives, les verbes modaux *pouvoir, vouloir, devoir, falloir*, les adverbes *peut-être, sans doute* ou les locutions impersonnelles *il est possible que, il est probable que...* mais également les constructions avec des verbes d'opinion ou de jugement comme *ce que je remarque, je veux dire, je pense, je crois, je ne sais pas, on a l'impression que, on l'espère* etc.

Parmi les modalisations en discours, beaucoup de formes sont conjecturelles, pragmatiques, mais il se rencontre aussi des formes, souvent des syntagmes, en cours de grammaticalisation à travers leurs emplois à l'oral. Ce serait le cas de *comme ça* qui exprime dans la plupart des cas une dépréciation (vingt-quatre occurrences sur vingt-six).

(10) PR-M : y a des régimes qui sont plus favorisés que d'autres hein mais globalement on ne peut pas continuer **comme ça** (GB_23_01_13)

Cet exemple illustre la définition et la redéfinition du régime d'indemnisation du chômage en France. La définition d'un état insatisfaisant rend insatisfaisante la définition et appelle sa redéfinition.

On compte trente-cinq énoncés concessifs sur quarante-neuf (soit 71,43%) comprenant au moins une modalisation, ce qui montre que ce phénomène est associé, sans qu'il y ait d'obligation, aux concessions définitionnelles, tandis qu'une définition dans un dictionnaire n'est pas, a priori, modalisable. Ce phénomène est également différent des exemples de concession relevés dans les grammaires, qu'ils soient fabriqués ou extraits de documents écrits (ce qui souligne la spécificité des emplois oraux), du type de ceux que l'on rencontre dans les travaux sur la concession tels que :

- Il est gentil, pourtant tout le monde le déteste. (Moeschler & de Spengler, 1982)
- Je sortirai malgré la pluie. (Le Pesant, 2005)

Si la modalisation apparaît dès la phase de définition, elle relativise la réfutation par le locuteur du point de vue de son interlocuteur. Dans le cas où elle figure dans la redéfinition, elle permet de renforcer l'avis du locuteur, soit en le confirmant, soit en formulant des réserves pour prévenir une répartition comme on le voit dans cet exemple :

(8) MV : **c'est vrai que** le la victime peut considérer que sauf que quand même il bosse il bosse dans les conditions qui peuvent être difficiles et puis le fond du problème c'est que oui il faut payer sa dette mais au-delà on peut pas la payer indéfiniment et le système carcéral français **ou au moins pour le peu que je puisse en savoir** il est itératif c'est-à-dire que quand on y rentre on en sort plus (GB_24_01_13)

3.2.4. Négation : les procédés d'expression

Dans la redéfinition, comme le locuteur entérine l'accord sur le mot à la condition d'en reformuler la signification, le retour concessif sur la définition fait intervenir un élément de négation.

Par exemple, en (1), le locuteur a utilisé la négation pour manifester son désaccord sur la définition de la justice : pour lui, la justice doit s'assurer qu'une dette à l'égard de la société a été réglée mais cette action doit être limitée dans le temps et non se poursuivre indéfiniment.

La négation est exprimée non seulement par les **marques morphosyntaxiques** – *ne... pas* et les autres négations à deux termes, la conjonction *ni*, les indéfinis *aucun, nul, personne, rien*, les préfixes (*dé-, in-, im-* etc.) – mais aussi par les formes d'**avis du locuteur** à travers des questions rhétoriques, l'emploi d'un lexique à connotation négative, des termes ou idées opposés aux jugements formulés par l'interlocuteur.

(11) YB : c'est bien que les salariés puissent être mobiles par contre celui qui **refusera** d'être mobile il peut être viré (GB_05_03_13)

Le verbe *refuser* est un synonyme de *ne pas accepter* et, à ce titre, il sera considéré comme une marque de négation. Dans ce cas, la concession se fonde sur la redéfinition de la mobilité pour les travailleurs : à la mobilité que pourrait souhaiter un salarié s'oppose l'obligation qui lui serait faite par l'employeur.

4. En conclusion

Cet article a établi, à partir de données situées, qu'il existe une classe de concessions dénommées « concessions définitionnelles » (CD) qui se caractérisent par un retour sur la définition dès lors que le locuteur a donné son accord sur le terme tout en introduisant une réserve sur sa signification. Le processus d'argumentation opèrerait moins sur la valeur des raisons invoquées par les protagonistes que sur l'acceptation des termes qui servent à caractériser le débat. C'est un usage métalinguistique qui est mis en avant, plutôt qu'une réflexion causale.

Dans cette perspective, le discours se distingue par une certaine construction. La formulation de la concession comme redéfinition comprendrait, quand elle est exhaustive (et c'est le cas de 38 occurrences sur 49), quatre éléments : (i) le présentatif, (ii) le terme générique ou abstrait, (iii) la modalisation et (iv) la négation. Il arrive que ces quatre éléments ne soient pas simultanément présents comme dans l'exemple suivant :

(12) LR : on aboutit à un slogan Loire et Orléans vous donne le vrai qui est un résumé d'une réalité de terroir [...] alors que la réalité historique d'Orléans et c'est celle-là qui conduit à des réalités humaines c'est que le sort d'Orléans a toujours été lié à Paris (GB_06_03_13)

Il reste à examiner s'il existe une corrélation entre certains types d'argument et le choix de la CD pour l'exprimer, autrement dit un retour sur le lien qui s'établit entre le choix lexical, l'organisation syntaxique, le cadre discursif, la visée argumentative et le contenu. En d'autres termes, nous projetons de poursuivre l'investigation sur les liens qui peuvent s'établir entre l'approche classique de la concession comme argumentation et les moyens linguistiques de son expression, dont fait partie la visée métalinguistique étudiée dans cet article.

Références

Références bibliographiques

GARNIER, Sylvie & SITRI, Frédérique (2008). Problèmes épistémologiques en analyse du discours : le cas de l'énoncé concessif, in *Homenagem a Michel Pêcheux. 25 anos de presença na análise do discurso*, Baronas, Roberto Leiser & Komesu, Fabiana (Eds). Campinas : Mercado de letra, 99-106.

- LE PESANT, Denis (2005). Causalité et concession. *Questions de classification en linguistique : méthodes et description. Mélanges offerts à Christian Molinier, Choi-Jonin, Injoo, Bras, Myriam, Dagnac, Anne & Rouquier, Magali* (Eds). Berlin : Peter Lang, 195-210.
- MASSERON, Caroline (1999). *La concession, de la phrase au discours. Aspects linguistiques et didactiques*, Thèse de doctorat, Université de Metz.
- MOESCHLER, Jacques & DE SPENGLER, Nina (1982). La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle, *Cahiers de Linguistique Française Genève*, 4 : 7-36.
- MOREL, Mary-Annick (1980). *Étude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, Thèse de doctorat d'État, Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III.
- PAILLARD, Michel (1989). Les chemins de la concession : quelques contrastes entre anglais et français, *Travaux linguistiques du Cerlco*, 6.
- TESNIÈRE, Lucien (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- VINCENT, Diane & HEISLER, Troy (1999). L'anticipation d'objections : prolepse, concession et réfutation dans la langue spontanée. *Revue québécoise de linguistique*, 27,1 :15-31.

Références aux logiciels

- BOUDAHMANE, Karim, MANTA, Mathieu, ANTOINE, Fabien, GALLIANO, Sylvain & BARRAS, Claude (2008). *Transcriber*. Paris : Direction Générale de l'armement (DGA) / GNU General Public License. <http://trans.sourceforge.net/en/presentation.php>